

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 00, le 20 novembre 2019, en salle de réunion de la mairie située au 380, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1
Madame Élisabeth Prud'homme au siège # 2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Tous les autres membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et leur présence est confirmée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale par intérim, Diane Desjardins, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

2019-11-261 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Cette séance a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Nomination d'un substitut au conseil de la MRC
3. Emprunt temporaire pour règlement 339-2019
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Considérant que tous les membres du conseil sont présents, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté à l'unanimité

2019-11- 262 Nomination d'un substitut au conseil de la MRC

Considérant qu'il est requis de nommer spécifiquement un membre du conseil comme substitut avec droit de vote lorsque le maire ne peut siéger au conseil des maires de la MRC de d'Autray;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et résolu de nommer monsieur le conseiller Pierre Brunelle comme représentant substitut de la Municipalité de Saint-Didace, au conseil des maires de la MRC de d'Autray, lorsque monsieur Yves Germain ne peut y siéger à titre de maire représentant de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2019-11-263 Emprunt temporaire pour règlement 339-2019

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et résolu d'autoriser la directrice générale à faire la demande d'un emprunt temporaire auprès de la Banque Nationale, pour un montant de dépassant pas 529 974 \$, afin de payer les travaux en attendant le financement permanent dans le cadre des travaux de réfection du chemin de Lanaudière autorisés par le règlement 339-2019.

Adopté à l'unanimité

Période de questions

2019-11-264 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que cette assemblée soit levée à 19 h 43.

Adopté à l'unanimité

Yves Germain
Maire

Diane Desjardins
Directrice générale par intérim

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.